



Minimum retraite et retraite complémentaire

Par **mamy31**, le **08/12/2008** à **14:35**

la CRAM viens de m'accorder la retraite au titre de l'inaptitude j'ai 60 ans mais un nombre de trimestres insuffisants.

Ils vont m'attribuer le minimum vieillesse soit 630 euros mensuel .

environ pour 1 personne seule. Ma retraite complémentaire m'avise que je vais percevoir de leur organisme 180 euros mensuel

la question est la suivante :

les 180 euros viennent se rajouter au 630 euros ou bien seront ils englobés dans les 630 euros par compensation.

merci d'avance pour votre réponse à ma question[fluo][fluo]